



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190628-2019_49-DE
Reçu le 04/07/2019

DELIBERATION
N°2019-49 du 28 juin 2019

**OBJET – CONTRAT DE BASSIN VERSANT HAUTE
DURANCE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Annexe : Tableaux synthétiques des actions de la Communauté de Communes du Briançonnais

Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ, Vice-président

Le 28 juin 2019 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 juin 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 22

Nombre de pouvoirs : 12

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Fanny BOVETTO, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Catherine BLANCHARD, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir :
 Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUERIN
 Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
 M. Gilles MARTINEZ à M. Mohamed DJEFFAL
 Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
 M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEOUX
 M. Pierre LEROY à M. Sébastien FINE
 M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
 Mme. Martine ALYRE à Mme Catherine BLANCHARD
 M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
 M. Olivier FONS à M. Gérard FROMM
 M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD
 Mme Claude JIMENEZ à M. Alain PROREL

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Briançonnais est statutairement compétente en matière de « protection et mise en valeur de l'environnement, assainissement et pour toute étude préparatoire à la prise de nouvelles compétences (petit cycle et grand cycle de l'eau) ».

Aussi, engagé dans une démarche de mise en œuvre d'un outil de gestion concertée des eaux de la Durance, la CCB, le S.M.A.D.E.S.E.P et ses partenaires ont œuvré au cours des six dernières années à l'animation et la formalisation technique d'un projet de contrat de rivière sur l'ensemble du bassin-versant de la Haute-Durance (territoire CCB compris) et Serre-Ponçon.

La mise en œuvre du présent contrat est prévue pour une durée de 6 ans; cette période étant divisée en deux phases A et B :

- Phase A : 2017 – 2019 (qui fera l'objet d'une demande de prorogation)
- Phase B : 2020 - 2022

Il convient aujourd'hui de formaliser la contractualisation du Contrat de Bassin Versant par sa signature.

AR Prefecture

005-240500439-20190628-2019_49-DE
Reçu le 04/07/2019

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes n°2017-111 du 14 novembre 2017 :

- prenant acte qu'une priorisation des actions inscrites dans le contrat a été réalisée en deux phases : phase A 2017/2019, prioritaire, visant à la réalisation des études préalables, des travaux urgents ou à finaliser et une seconde phase B 2020/2022 visant à la réalisation des actions notamment définies par les études de la phase A.
- validant le programme d'actions du contrat de bassin versant prévu en phase A 2017/2019 pour les actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes,
- précisant que l'engagement de principe de la CCB à réaliser ces actions est pris sous réserve de la capacité de la CCB à financer les opérations du contrat.
- précisant que le lancement des études et éventuellement des travaux inscrits en phase A sera conditionné à l'octroi des subventions.
- prenant acte des actions dont l'engagement relève de tiers maîtres d'ouvrages compétents (actions transversales – volet C, ou par exemple le captage de la Draye porté par ESHD dans le volet B).

Vu l'avis favorable de l'Agence de l'Eau en date du 8 décembre 2017 sur le projet de contrat sur la période 2017-2022, validant la participation financière de l'Agence (sauf pour les actions prévues dans le domaine de l'assainissement) et s'engageant à participer au financement des opérations bonifiées et des contreparties attendues (Pilon et ses contreparties),

Vu l'engagement du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 26 juin 2018, à participer au financement des actions inscrites à hauteur d'1,2 millions d'Euros,

Vu l'approbation par le Conseil Régional PACA, en date du 14 décembre 2018, de la maquette financière pour les deux premières années du contrat, à savoir 330 000 € de crédits régionaux et 640 000 € de fonds européens FEDER,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes du Briançonnais, au regard des actions relevant de sa maîtrise d'ouvrage, de signer le contrat de bassin versant,

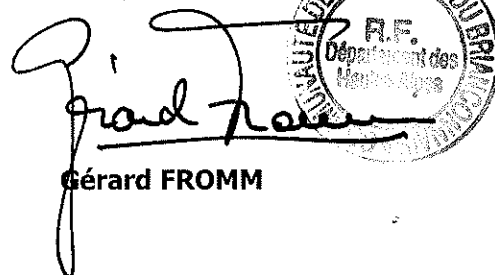
Vu l'avis du Bureau du 27 mai 2019.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **autorise** le Président ou son représentant à signer le Contrat de Bassin Versant de la haute Durance.
- **réaffirme** son positionnement exprimé par délibération du 14/11/2017 et redire que :
 - l'engagement de principe de la CCB à réaliser ces actions est pris sous réserve de la capacité de la CCB à financer les opérations du contrat.
 - le lancement des études et éventuellement des travaux inscrits en phase A sera conditionné à l'octroi des subventions.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM

Date affichage : 04 JUIL. 2019

Compte-rendu du comité de bassin-versant Haute Durance / Serre-Ponçon

L'Argentière-la-Bessée, le 29 avril 2019

Etaient présents :

○ **Collège des collectivités territoriales**

Communauté de communes du Briançonnais

- Monsieur Gérard FROMM, Président
- Monsieur Thierry BOUCHIER
- Monsieur Sébastien FINE
- Monsieur Jean-Pierre SEVREZ
- Madame Catherine REISS

Communauté de communes du Guillestrois - Queyras

- Monsieur Max BREMOND, Président
- Monsieur Jacques BONNARDEL
- Monsieur Sylvain MASSE
- Madame Marie DOUANE

Communauté de communes du Pays des Ecrins

- Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président
- Madame Magali CURT

Communauté de communes de Serre-Ponçon

- Monsieur Marc AUDIER
- Monsieur Jean-Marie BARRAL
- Monsieur Bernard FANTI
- Monsieur Philippe JASSERAND

Syndicat d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

- Monsieur Victor BERENGUEL, Président
- Monsieur Christophe PIANA
- Monsieur Christophe RAPUC

Conseil Départemental des Hautes-Alpes

- Monsieur Marc VIOSSAT
- Monsieur Jean CONREAUX
- Madame Isabelle CHOUQUET

Comité de rivière du Guil

- Monsieur Alain BLANC, Président

○ **Collège des administrations et établissements publics**

- Madame Claire FLOURY, Agence de l'eau
- Monsieur Vincent SEGEL, RTM 05
- Monsieur Laurent MARTIN, DDT 05 SEEF
- Monsieur Marc FIQUET, DDT 05 SEEF
- Monsieur Philippe MOULLEC, Agence Française pour la Biodiversité
- Monsieur Julien GUILLOUX, Parc national des Ecrins

○ **Collège des usagers et acteurs socioprofessionnels**

- Monsieur Denis NOGUIER, EDF
- Monsieur Lionel QUELIN, CEN PACA
- Monsieur Albert GALDI, Comité départemental de Voile
- Monsieur Michel BAUDRY, FFCK
- Monsieur Bernard PATIN, SAPN
- Monsieur David BERGER, Syndicat des carriers
- Monsieur Antoine BARD, EDSB

Etaient excusés : Madame C. CHOUVET, Madame S. AVY, Monsieur S. CAVALLI, Monsieur R. MASSETTE, Madame H. JETHRIT, Monsieur T. CORNELOUP, Monsieur E. GORDE, Monsieur R. MUSELIER, Madame S. VAGINAY, Madame J. COLOMB

Le Président du comité de bassin-versant, Monsieur Victor BERENGUEL, remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu se mobiliser pour cette réunion concernant la présentation de la dernière version du contrat de bassin-versant. Il précise que les Présidents des intercommunalités de la Haute Durance s'accordent sur la nécessité d'adopter rapidement un espace de discussions et de coordination des politiques publiques de l'eau suite à la fin des missions de la Régie hydrographique actée au 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des Présidents souligne également la nécessité de poursuivre un travail durable sur l'axe Durance nécessitant une vision « bassin-versant ». Aussi, ils annoncent poursuivre la réflexion visant à créer d'ici la fin de l'année un outil de gestion mutualisée permettant tout à la fois le portage des actions transversales du contrat et le besoin de représentativité du territoire dans les instances de l'EPTB Durance. Ce nouvel outil de gouvernance doit probablement être issu d'une évolution statutaire du S.M.A.D.E.S.E.P., afin d'adopter nécessairement une gouvernance et un budget distincts de ceux opérant sur le lac.

PRESENTATION DU CONTRAT (jointe au compte-rendu)

- Rappel des précédentes étapes d'élaboration du contrat actées depuis le dernier comité de bassin-versant
- Point d'avancement de la démarche contractuelle
- Perspectives et propositions du comité de bassin-versant concernant la signature officielle du contrat

AVIS DU COMITE SUR LA DEMANDE DE PROROGATION DE LA PHASE 1 ET DE LA SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT DE BASSIN-VERSANT

Claire FLOURY émet un avis favorable sur la demande de prorogation d'un an de la phase 1 sous réserve de garantis palpables concernant l'évolution positive de l'organisation territoriale.

Marc VIOSSAT encourage le territoire à adopter une vision globale notamment pour la réalisation des travaux prévus dans le cadre du contrat de bassin-versant et assure les maitres d'ouvrage sur la capacité financière du Département à les accompagner dans leurs projets. Cet appui financier sera d'autant plus supportable que les collectivités pourront adopter une planification chiffrée sur les six prochaines années. **Le Vice-Président du Département** est favorable à la demande de prorogation d'un an de la phase 1 et confirme l'engagement du Département si une gouvernance réelle et efficiente est mise en place sur le bassin-versant.

Marc VIOSSAT rappelle enfin que le Département est concerné par les actions liées à la GEMAPI, non pas au titre de ses compétences propres mais pour les nombreux ouvrages départementaux (digues, routes, ponts, etc.) situés le long des cours d'eau. A ce titre, il considèrerait important que le Département puisse être étroitement associé aux réflexions conduites par les EPCI en matière de GEMAPI, notamment au travers de sa présence dans la gouvernance du futur outil mutualisé.

Marc FIQUET précise que l'Etat était en attente de cette structuration qui semble émerger sur le territoire ; il suivra les débats avec attention et bienveillance. Il comprend la demande de prorogation de la phase 1 du contrat étant entendu que celle-ci doit se terminer dans moins de 6 mois. La prorogation d'une année seulement est d'ailleurs possiblement limitée au regard du retard pris dans la programmation. S'agissant du contrat, **Marc FIQUET** se félicite que la dernière mouture corresponde d'avantage aux attentes formulées par la MISEN dans son dernier avis, tant au plan de la gouvernance que sur le volume financier des actions et de son contenu.

Gérard FROMM propose d'acter la demande d'un avenant en délai d'un an pour permettre la bonne réalisation de la phase 1 du contrat sur la période 2019-2020. **Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais** souligne également l'importance de ce contrat pour le territoire et salue la volonté d'accompagnement positive exprimée tour à tour par l'Agence de l'eau, le Département des Hautes-Alpes et les services de l'Etat.

La signature officielle du contrat de bassin-versant ne soulève aucune question de la part de l'assemblée, **Victor BERENGUEL** propose d'acter sa signature au mois de juin 2019.

TOUR DE TABLE

Victor BERENGUEL propose aux participants un tour de table afin de recueillir l'avis des participants sur l'évolution de la démarche contractuelle et les actions prioritaires retenues dans le contrat de bassin-versant.

Bernard PATIN souligne les points positifs du contrat mais regrette qu'un volet prospectif sur les stratégies de développement de l'hydroélectricité dans les Hautes-Alpes ne soit pas à l'ordre du jour. Les nombreux projets sur le Département ont un impact réel sur les cours d'eau et il déplore l'absence de vision globale dans l'instruction des projets qui lui semble être conduite de manière désordonnée.

S'agissant de la demande de prorogation de la phase 1 du contrat, et en tant que membre du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, **Bernard PATIN** attire l'attention des maîtres d'ouvrage sur la nécessité de consommer les crédits alloués par l'Agence de l'eau sous peine de voir se renouveler la baisse des dotations liée au plafond mordant instauré par Bercy sur les trésoreries des agences de l'eau.

Claire FLOURY rebondit sur les propos de Monsieur PATIN pour confirmer l'importance de consommer les crédits débloqués par l'Agence et encourage les maîtres d'ouvrage à lutter contre l'inertie inhérente au démarrage de tout contrat de milieu.

Alain BLANC rappelle que le Parc naturel régional du Queyras assurait l'animation du contrat de rivière du Guil qui s'est achevé en 2014 et porte, depuis 2013, l'animation du PAPI du Guil. **Le Président du comité de rivière du Guil** précise que le Parc porte des actions hors GEMAPI (animation du PAPI, de la charte de l'eau, communication) qui sont étroitement liées à la compétence GEMAPI exercée par l'intercommunalité du Guillestrois-Queyras.

Alain BLANC fait valoir l'importance que le Parc soit associé dans l'outil de mutualisation qui semble émerger sur la Haute-Durance Serre-Ponçon en rappelant que le Guil appartient bien à ce bassin-versant. Il annonce enfin que le Parc renouvèlera sa charte en 2024 et que des précisions seront nécessaires pour clarifier les compétences de chacun dans la gestion de l'eau et l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Max BREMOND rassure Monsieur BLANC sur l'intégration du Parc naturel régional du Queyras dans la construction de cet outil mutualisé, en considérant que ce sujet relève d'abord d'un arbitrage interne entre l'intercommunalité et le Parc. **Le Président de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras** souligne en ce sens le travail important réalisé par le Parc dans l'animation du PAPI du Guil.

Gérard FROMM revient sur les difficultés rencontrées par les collectivités dans la conduite de projets liés à l'hydroélectricité et déplore les modalités très complexes de mise en œuvre en évoquant notamment le classement des rivières. Il souligne à cet effet l'importance d'une réflexion globale positive à ce sujet. **Le Président** fait part des difficultés rencontrées dans le turbinage de l'eau potable et s'estime bridé par les services de l'Etat alors qu'il s'agit d'une production décarbonée. Il souligne enfin l'ambiguïté entre les discours nationaux abondant vers une baisse de la part du nucléaire dans le mix énergétique et les freins liés au développement des énergies vertes dont fait partie intégrante l'hydroélectricité.

Bernard PATIN précise que le SDAGE actuel encourage bien le développement de ce type d'énergie.

Michel BAUDRY se félicite du contrat tel qu'il a été présenté dans sa dernière mouture. **Le Président du Comité départemental de la FFCK** souligne l'importance de la valorisation des cours d'eau qui assurent près de 300 emplois dans le département et appelle de ses vœux à une harmonisation au plan départemental des itinéraires d'eaux-vives. Il considère que le contrat pourrait être une bonne occasion pour aboutir à un schéma cohérent à l'échelle départementale.

Antoine BARD rappelle l'importance d'une vision globale s'agissant de l'hydroélectricité et fait part de la difficulté pour EDSB de faire émerger des propositions en partenariat avec les collectivités (Code des marchés publics, procédure d'appels d'offre). D'autres entreprises hydroélectriques prospectent actuellement le territoire sans associer les élus locaux. Il souligne l'importance pour EDSB de coconstruire avec les territoires des projets hydroélectriques viables économiquement tout en préservant la biodiversité des rivières.

Bernard FANTI se solidarise avec les propos de Monsieur PATIN concernant les aspects écologiques du contrat et de Monsieur BAUDRY sur l'importance des cours d'eau dans le développement économique et touristique des Hautes-Alpes. **Le Président de la Fédération départementale de pêche** insiste sur le patrimoine naturel exceptionnel des cours d'eau et encourage les élus à ne pas les considérer seulement

comme des contraintes mais plutôt comme des atouts patrimoniaux sur l'hydroélectricité.

Sébastien FINE estime important de coupler les projets de turbinage à ceux de l'irrigation afin de moderniser les plaines agricoles. Il s'agace cependant du nombre d'études demandé notamment sur le torrent des Ayes pour faire émerger des projets qui lient hydroélectricité et agriculture. Il déplore que la révision du classement des cours d'eau demandée par les élus n'ait pas abouti.

Marc VIOSSAT rappelle que le Département œuvre depuis plus de 10 ans dans la surveillance de la qualité de l'eau. Il souhaite que ce service volontariste du Département à destination des collectivités puisse être un outil de veille de la qualité des cours d'eau en lien avec le développement économique des rivières.

Marc VIOSSAT se félicite des efforts réalisés sur les stations d'épuration mais indique qu'il faut poursuivre la remise à niveau des infrastructures vieillissantes pour conserver un haut niveau d'exigence environnementale. Il rappelle qu'en tant que membre du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, le XI^e programme de l'Agence de l'eau est favorable aux territoires de montagne et que des financements sont toujours possibles sur la question de l'assainissement (ce qui était un temps fortement menacé). Le Département des Hautes-Alpes subventionne, cette année encore 2,3 M d'€ d'actions fléchées sur l'assainissement. Cet investissement n'est pas neutre et représente un effort considérable de l'institution départementale. Il rappelle que le fond de solidarité urbain/rural du XI^e programme cible prioritairement les Communes en ZRR mais se félicite que le Département est fait le choix de conserver la possibilité d'intervenir financièrement sur des secteurs hors ZRR à hauteur du besoin exprimé par les territoires.

Claire FLOURY souligne effectivement le partenariat important entre l'Agence de l'eau et le Département des Hautes-Alpes qui confirme des crédits pour la réalisation de travaux (renouvellement AEP notamment) et précise que des aides bonifiées existent pour les Communes en ZRR (liées au rattrapage structurel).

Sébastien FINE s'interroge sur le financement des Communes qui n'auraient pas transféré la compétence « eau potable » à l'intercommunalité. Les Communes qui souhaitent rester indépendantes dans ce domaine seront-elles pénalisées financièrement ?

Claire FLOURY souhaite rassurer les Communes sur ce point : le XI^e programme va dans le sens d'une éligibilité des intercommunalités comme des Communes sans pénalité quelconque ; le contrat ZRR doit permettre une vision pluriannuelle sur les investissements facilitant ainsi l'instruction des dossiers. Les Communes sont donc bien éligibles au même titre que les EPCI.

Marc VIOSSAT confirme que le Président du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, Monsieur SADDIER, a obtenu que les Communes restent éligibles aux aides de l'Agence de l'eau sous réserve d'une réflexion globale aboutissant à une priorisation des projets communaux.

Sébastien FINE précise que la réflexion est portée par l'EPCI, les actions de modernisation sont ensuite assurées en maîtrise d'ouvrage par les Communes. **Marc VIOSSAT** indique que ce schéma de travail est totalement conforme à l'esprit du XI^e programme.

Sylvain SEGCEL informe les participants d'un appel à projet en cours de l'Etat dédié à la prévention des aléas de montagne. Il précise que des séances d'information à destination des collectivités sont en cours. La réflexion conduite dans la réalisation des PAPAM par les intercommunalités pourrait alimenter utilement les actions du contrat de bassin-versant en phase 2.

Marc FIQUET revient sur les débats suscités par l'hydroélectricité et constate que de nombreux projets aboutissent sur les Hautes-Alpes. Il ne partage pas le sentiment des collectivités qui se sentent bridées. Il comprend néanmoins que le classement des rivières suscite des interrogations et rappelle que les rivières classées en liste 1 sont effectivement incompatibles avec les usages hydroélectriques tant leur rôle de réservoirs biologiques est important pour toute la Haute Durance. **Marc FIQUET** rappelle qu'en 2013, lors de l'élaboration du classement, les élus craignaient que plus aucun projet n'aboutisse : il constate aujourd'hui que de nombreux projets sont en cours (Cervièrre, Saint-Crépin, Réallon...) dans le Département. **Marc FIQUET** précise enfin que la DDT a un rôle d'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique et confirme qu'une réflexion globale à l'échelle du bassin-versant est nécessaire pour entériner les clivages actuels concernant l'hydroélectricité.

Marc FIQUET rebondit sur les propos introductifs du Président concernant le syndicat à la carte évoqué en début de séance et demande des précisions sur sa mise en œuvre.

Victor BERENGUEL confirme la volonté des Présidents des ECPI et du S.M.A.D.E.S.E.P. d'aboutir dans l'année à la construction d'un outil mutualisé autour des enjeux de l'eau sur le bassin-versant. **Christophe PIANA** précise que les Présidents se sont entendus sur une note d'intention actant que la création d'une structure *ex nihilo* n'était pas raisonnable tant en termes de coût que de respect des délais annoncés : la valorisation d'une structure existante, déjà pour partie centrée sur les enjeux de l'eau, leurs semblaient être la solution la plus raisonnable dans une logique de mutualisation de moyens et d'intégration d'enjeux sur tout le bassin-versant. Le S.M.A.D.E.S.E.P., en tant que syndicat mixte ouvert, a ainsi vocation à porter cette ambition en œuvrant « à la carte » sur des sujets délégués par les EPCI. Ceci ne peut être néanmoins envisagé qu'à deux conditions :

1. Une gouvernance distincte de celle opérant sur l'aménagement *stricto sensu* du lac,
2. Un budget autonome de ce qui se fait sur l'investissement touristique de Serre-Ponçon.

Alain BLANC estime que le plus court délai pour créer cette structure sera le mieux.

Christophe PIANA évoque le mois de septembre pour acter avec l'ensemble des partenaires concernés la procédure de révision statutaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00

Le Président du comité de bassin-versant,

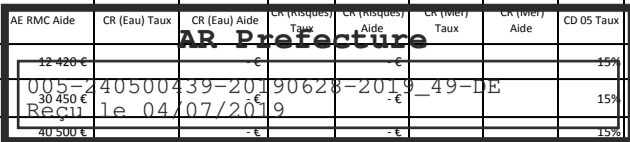


Victor BERENGUEL,

AR Prefecture

005-240500439-20190628-2019_49-DE
Reçu le 04/07/2019

Objectifs	Sous-Objectifs	N° action	Cours d'eau concerné	Intitulé de l'action	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Montant (HT)	AE RMC Taux	AE RMC Aide	CR (Eau) Taux	CR (Eau) Aide	CR (risques) Taux	CR (risques) Aide	CR (mer) Taux	CR (mer) Aide	CD 05 Taux	CD 05 Aide	MO Taux	Autofinancement MO
A	A1	CER-A1.1	CER	Construction d'une micro STEP à Cervières	AVP - finalisation des travaux	Etude	A	CCB	41 400 €	30%	12 420 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15%	6 210 €	55%	22 770 €
A	A1		CER	Construction d'une micro STEP à Cervières	Construction de la STEP - Hameau de Terre Rouge	Travaux	A	CCB	101 500 €	30%	30 450 €	40 500 €	19 062 €	19 062 €	49 119 €	- €	- €	15%	15 225 €	55%	55 825 €
A	A1		CER	Construction d'une micro STEP à Cervières	Travaux de reprise de réseaux	Travaux	A	CCB	135 000 €	30%	40 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15%	20 250 €	55%	74 250 €
A	A1		CER	Construction d'une micro STEP à Cervières	Réseaux de transferts	Travaux	A	CCB	37 650 €	30%	11 295 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15%	5 648 €	55%	20 708 €
A	A1	GUI-A1.1	GUI	La Guisane de Monétiers-les-Bains à Briançon	Création d'une micro STEP au Casset	Travaux	A	CCB	300 000 €	30%	90 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15%	45 000 €	55%	165 000 €



Légende : Priorité A = phase 1 2017/2019

Priorité B = 2020/2022

Total 338553

Objectifs	Sous-Objectifs	N° action	Cours d'eau concerné	Intitulé de l'action	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant (HT)	AE RMC Taux	AE RMC Aide	CR (Eau) Taux	CR (Eau) Aide	CR (Risques) Taux	CR (Risques) Aide	CD 05 Taux	CD 05 Aide	Europe Taux	Europe Aide	Etat Taux	Etat Aide	MO Taux	Autofinancement MO	
B	B1	CER-B1.1	CER	Réaliser un plan de gestion hydro sédimentaire de la Cerveyrette	Etude globale Cerveyrette	Etude	A	CCB	50 000 €	30%	15 000 €	30%	15 000 €			20%						20%	10 000 €	
B	B1	CLA-B1.1	CLA	Reconnecter la zone humide de Névache et la Clarée dans la plaine de Névache	Etudes hydrauliques + AVP	Etude	A	CCB	43 000 €	57%	24 510 €	23%	9 890 €			20%	8 600 €					20%	8 600 €	
B	B1		CLA	Reconnecter la zone humide de Névache et la Clarée dans la plaine de Névache	Etude PRO + réglementaire	Etude	A	CCB	100 000 €	30%	30 000 €	30%	30 000 €			20%	20 000 €					20%	20 000 €	
B	B1		CLA	Reconnecter la zone humide de Névache et la Clarée dans la plaine de Névache	Curage profil objectif	Travaux	A	CCB	425 000 €	30%	127 500 €	30%	127 500 €			20%	85 000 €					20%	85 000 €	
B	B4	CLA-B4.1	CLA	Préservation des ZH de la vallée de la Clarée et gestion des boisements rivulaires	Réhabilitation des formations riveraines	Réhabilitation	Hors période	CCB	145 000 €	50%	7250000%	50%	72 500 €	30%	43 500 €	20%	29 000 €					20%	29 000 €	
B	B4		CLA	Préservation des ZH de la vallée de la Clarée et gestion des boisements rivulaires	Restauration des formations et boisements rivulaires	Restauration	Hors période	CCB	39 000 €	50%	1950000%	50%	19 500 €	30%	11 700 €	20%	7 800 €					20%	7 800 €	
B	B4		CLA	Préservation des ZH de la vallée de la Clarée et gestion des boisements rivulaires	Conservation et protection des milieux naturels et des espaces de divagation	Conservation	Hors période	CCB	7 000 €	50%	3500000%	50%	3 500 €	30%	2 100 €	20%	1 400 €					20%	1 400 €	
B	B4		CLA	Préservation des ZH de la vallée de la Clarée et gestion des boisements rivulaires	Entretien des cours d'eau et gestion des embâcies	Entretien	Hors période	CCB	20 000 €	50%	1000000%													
B	B4		CLA	Préservation des ZH de la vallée de la Clarée et gestion des boisements rivulaires	Mise en place d'une DIG volet végétation	Réglementaire	A	CCB	10 000 €			50%	5 000 €										50%	5 000 €
B	B5	CLA-B5.1	CLA	Gestion préventive de l'apport des torrents à Val-Des-Prés et traversée du village	Plage de dépôt torrent de Ruine	Travaux	A	CCB	700 000 €					35%	245 000 €							65%	455 000 €	
B	B5	CLA-B5.2	CLA	Mise en œuvre de dispositifs d'alerte contre les inondations dans la vallée de la Clarée	Système d'alerte camping du Rosier	Appareillage	A	CCB	10 000 €					40%	4 000 €			40%	4 000 €			20%	2 000 €	
B	B5		CLA	Mise en œuvre de dispositifs d'alerte contre les inondations dans la vallée de la Clarée	Etude de définition des systèmes d'alerte le long de la clarée	Etude	A	CCB/CD05 ?	30 000 €									80%				20%	6 000 €	
B	B5		CLA	Mise en œuvre de dispositifs d'alerte contre les inondations dans la vallée de la Clarée	Système d'alerte camping des Alberts	Appareillage	A	CCB	10 000 €					40%	4 000 €			40%	4 000 €			20%	2 000 €	
B	B1	GUI-B1.1	GUI	Restauration de l'espace de mobilité de la Guisane (aval col Lautaret à Serre-Barbin)	Evacuation des dépôts RG aval confluence Corvaria	Travaux	A	CCB	20 000 €													100%	20 000 €	
B	B1		GUI	Restauration de l'espace de mobilité de la Guisane (aval col Lautaret à Serre-Barbin)	Traversée de Monétier - Etude de faisabilité - ZA des Sables AVP	Etude	A	CCB	70 000 €	50%	35 000 €												50%	35 000 €
B	B1		GUI	Restauration de l'espace de mobilité de la Guisane (aval col Lautaret à Serre-Barbin)	ZA Sables - travaux préconisés par l'étude	Travaux	A	CCB	700 000 €	50%	350 000 €	30%	210 000 €										20%	140 000 €
B	B1		GUI	Restauration de l'espace de mobilité de la Guisane (aval col Lautaret à Serre-Barbin)	Confluence Chanteloube Merdarel AVP + dossiers régl.	Etude	A	CCB	30 000 €	50%	15 000 €												50%	15 000 €
B	B1		GUI	Restauration de l'espace de mobilité de la Guisane (aval col Lautaret à Serre-Barbin)	Elargissement confluence Chanteloube Merdarel	Travaux	A	CCB	450 000 €	50%	225 000 €												50%	225 000 €
B	B1		GUI	Restauration de l'espace de mobilité de la Guisane (aval col Lautaret à Serre-Barbin)	Etude préalable élargissement Serre Barbin	Etude	A	CCB	70 000 €	50%	35 000 €												50%	35 000 €
B	B4	GUI-B4.1	GUI	Préservation et restauration des ZH vallée de la Guisane et gestion des boisements rivulaires	Dossiers réglementaires DIG	Réglementaire	A	CCB	10 000 €	50%	5 000 €											50%	5 000 €	
B	B4		GUI	Préservation et restauration des ZH vallée de la Guisane et gestion des boisements rivulaires	Réhabilitation des formations riveraines	Réhabilitation	Hors période	CCB	150 000 €	50%	75 000 €												50%	75 000 €
B	B4		GUI	Préservation et restauration des ZH vallée de la Guisane et gestion des boisements rivulaires	Restauration des formations et boisements rivulaires	Restauration	Hors période	CCB	267 000 €	50%	133 500 €												50%	133 500 €
B	B4		GUI	Préservation et restauration des ZH vallée de la Guisane et gestion des boisements rivulaires	Entretien des cours d'eau et gestion des embâcies	Entretien	Hors période	CCB	50 000 €	50%	25 000 €												50%	25 000 €
B	B4		GUI	Préservation et restauration des ZH vallée de la Guisane et gestion des boisements rivulaires	Conversion et diversification forestière	Conversion	Hors période	CCB	25 000 €	50%	25 000 €												50%	12 500 €
B	B5	GUI-B5.1	GUI	Gestion préventive des apports torrentiels des affluents de la Guisane (Aval Serre-Barbin à Briançon)	Etude AVP plage de dépôt avec élargissement confluence torrent Bez	Etude	B	CCB	25 000 €					25%	6 250 €							75%	18 750 €	
B	B5		GUI	Gestion préventive des apports torrentiels des affluents de la Guisane (Aval Serre-Barbin à Briançon)	Elargissement confluence Bez	Travaux	B	CCB	Chiffrer par l'étude														100%	
B	B5		GUI	Gestion préventive des apports torrentiels des affluents de la Guisane (Aval Serre-Barbin à Briançon)	Torrent St Elisabeth AVP et dossiers réglementaires	Etude	A	CCB/SCHA	30 000 €					25%	7 500 €								75%	22 500 €
B	B5		GUI	Gestion préventive des apports torrentiels des affluents de la Guisane (Aval Serre-Barbin à Briançon)	Confluence Gd Verdarel AVP et dossiers réglementaires	Etude	A	CCB/SCHA	50 000 €	30%	15 000 €	30%	15 000 €			20%	10 000 €					20%	10 000 €	
B	B5		GUI	Gestion préventive des apports torrentiels des affluents de la Guisane (Aval Serre-Barbin à Briançon)	Gestion de la confluence Gd Verdarel jusqu'au pont de la RD	Travaux	A	CCB	470 000 €	30%	141 000 €	30%	141 000 €			20%	94 000 €					20%	94 000 €	
B	B3	DUR-B3.1	DUR	Réhabilitation éco-morphologique dans la traversée de Briançon	EM confluence Malefosse avec recul protection décharge Pillon-Mâchefers	Travaux	A	CCB	1 300 000 €	30%	390 000 €			13%	169 000 €					27%	351 000 €	30%	390 000 €	
B	B3		DUR	Réhabilitation éco-morphologique dans la traversée de Briançon	Etude hydraulique de la Durance dans la traversée de Briançon	Etude	A	CCB	150 000 €														100%	150 000 €
B	B3		DUR	Réhabilitation éco-morphologique dans la traversée de Briançon	Arasement partiel seuil Vauban	Travaux	A	CCB	170 000 €	80%	136 000 €											20%	34 000 €	
B	B3		DUR	Réhabilitation éco-morphologique dans la traversée de Briançon	Aménagement confluence Guisane AVP et dossiers réglementaires	Etude	B	CCB	50 000 €	50%	25 000 €												50%	25 000 €
B	B3		DUR	Réhabilitation éco-morphologique dans la traversée de Briançon	Travaux aménagement confluence Guisane AVP et dossiers réglementaires	Travaux	B	CCB	Chiffrer par l'étude														100%	
B	B3	DUR-B3.2	DUR	Réhabilitation hydro-morphologique du tronçon confluence Guisane - Sachas	AVP et dossiers réglementaires Ile St Jean - décharge St Pancrace - dépôts sauvages St Blaise	Etude	A	CCB	30 000 €	30%	9 000 €	30%	9 000 €			20%	6 000 €					20%	6 000 €	
B	B3		DUR	Réhabilitation hydro-morphologique du tronçon confluence Guisane - Sachas	Réhabilitation de l'ancien piège à matériaux de l'Ile St Jean	Travaux	A	CCB	45 000 €	30%	13 500 €	30%	13 500 €			20%	9 000 €					20%	9 000 €	
B	B5	DUR-B5.1	DUR	Gestion préventive du risque inondation des torrents affluents de Briançon à St Crépin	Elargissement plage de dépôts torrent de Sachas – Etudes réglementaires	Etude	B	CCPE/CCB	20 000 €					30%	6 000 €							70%	14 000 €	
B	B5		DUR	Gestion préventive du risque inondation des torrents affluents de Briançon à St Crépin	Elargissement plage de dépôts torrent de Sachas	Travaux	B	CCPE/CCB	150 000 €					30%	45 000 €							70%	105 000 €	

*priorité A = phase 1 2017/2019

Priorité B = phase 2 2020/2022

En gris clair : maintenu pour affichage

Montant total 5 921 000 €
Minimum

Montant total autofinancement 2 231 050 €
Montant total autofinancement contreparties PILON 383 000 €

Objectifs	Sous-Objectifs	N° action	Cours d'eau concerné	Intitulé de l'action	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Montre d'ouvrage	Montant (HT)	AE RMC	aux	AE RMC Aide
A	A1	DUR-A1.1	DUR	Création d'une plateforme de traitement des boues et de compostage sur le Nord du 06	Création d'une plateforme de traitement							1 800 000 €
						005-240500439-20190628-2019_49-DE- travaux REçu le 04/07/2019 EPCI (4) 6 000 000 €						
C	C1	DUR-C1.1	DUR	Animation et suivi du Contrat de bassin-versant "Haute Durance - Serre-Ponçon"	Chargé de mission Contrat bassin-versant	Poste	A	REGIE	100 235 €	50%		50 118 €
A	A1	DUR-A2.1	DUR	Améliorer les rejets d'assainissement des établissements d'altitude du bassin-versant	Etude diagnostic des établissements d'altitude	Etude	A	REGIE	100 000 €			
A	A2	DUR-A2.2	DUR	Gestion des décharges le long de l'EM de la Durance et de ses principaux affluents	Etude diagnostic couplée avec étude d'impact sur Serre-Ponçon	Etude	A	REGIE	70 000 €	30%		21 000 €
A	A3	DUR-A3.1	DUR	Connaissance et suivi des eaux souterraines de la Durance amont, Guisane et Clarée	Etude ressource stratégique, (eau souterraine) proposition de Zones de Sauvegarde Non Exploitée	Etude	B	REGIE	120 000 €	50%		60 000 €
B	B2	DUR-B2.4	DUR	Mise en place des suivis morphologiques de la Durance et de ses affluents	Réalisation d'un LIDAR + levés topographique	Suivi	A	REGIE	65 000 €	50%		32 500 €
B	B2		DUR	Mise en place des suivis morphologiques de la Durance et de ses affluents	Transport sédimentaire (marquage des galets)	Suivi	A	REGIE	15 000 €	50%		7 500 €
B	B4	DUR-B4.2	DUR	Protection et restauration de secteurs fonctionnels de la Haute Durance et suivis écologiques	Formation des gestionnaires à RhoMéo	Formation	A	REGIE	1 200 €			
B	B4		DUR	Protection et restauration de secteurs fonctionnels de la Haute Durance et suivis écologiques	Suivi et évaluation	Suivi	A	REGIE	10 000 €	50%		5 000 €
B	B4	DUR-B4.3	DUR	Etablir un PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Durance et des principaux affluents)	Elaboration d'un PPRE	Etude	A	REGIE	100 000 €	50%		50 000 €
B	B4	DUR-B4.4	DUR	Gestion des espèces invasives sur la haute Durance (prospection)	Prospection et inventaire Durance	Etude	A	REGIE	10 000 €	50%		5 000 €
B	B5	DUR-B5.3	DUR	Mise en place d'un programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)/PAPAM	Conduire une démarche de type PAPI ou PAPAM	Etude	A	REGIE				
B	B6	DUR-B6.1	DUR	Amélioration de la connaissance de l'hydrologie du bassin-versant	Jaugeages spécifiques bassins déficitaires	Appareillage	A	REGIE	25 000 €			
A	A1	DUR-A2.1 SP-A.1	DUR SP	Amélioration du traitement des rejets d'assainissement sur le BV de SP	Suivis milieux aquatiques : frais d'analyse	Suivi	A	REGIE	20 000 €	50%		10 000 €
C	C1		DUR	Renforcer l'assise de la structure porteuse du contrat de BASSIN-VERSANT	Technicien rivière	Poste	A	REGIE	112 000 €	40%		44 800 €
C	C2	DUR-C2.1	DUR	Réflexion sur l'animation et la mise en œuvre du contrat de bassin-versant de la Haute Durance Serre-Ponçon	Etude de préfiguration GEMAPI	Etude	A	REGIE	62 500 €	50%		31 250 €
									810 935 €			317 168 €